

Le statut de l'espace agricole périurbain à Sétif (Algérie) : réserve foncière ou projet urbain ?

Abdelmalek Boudjenouia¹
André Fleury²
Abdelmalek Tacherift¹

¹ Université Ferhat Abbas,
Cité maâbouda,
Sétif 19000,
Algérie
<aboudjenouia@yahoo.fr>

² École nationale supérieure du paysage
de Versailles,
10, rue Maréchal Joffre,
78000 Versailles,
France
<danfleury2@wanadoo.fr>

Résumé

La croissance urbaine de Sétif entraîne une consommation élevée de terres agricoles que la planification n'a pas été en mesure de contrôler. L'agriculture occupe encore les trois quarts du territoire communal, avec des systèmes de culture habituellement organisés autour des contraintes climatiques ; elle s'inscrit essentiellement sur le marché régional et n'a guère de lien fonctionnel avec la ville. Cependant, elle prend de nos jours un peu plus de sens urbain par son implication dans la gestion des déchets, son ouverture à la spécificité de la production locale et aux aménités paysagères. Elle doit à son voisinage urbain de multiples difficultés de fonctionnement qui altèrent sa durabilité, notamment à cause de l'inadéquation du droit foncier. Les deux types dominants de propriété (terres de droit privé, terres domaniales) n'ont pas le même mode d'urbanisation. Les premières disposent peu ou prou du droit de construire ; en revanche, les exploitants des terres domaniales, dont l'État se réserve la constructibilité, sont tentés d'agir aux franges de la légalité (extension du bâti de ferme pour le logement clandestin de citadins, voire pour des activités). L'espace agricole est alors envahi d'implantations urbaines diffuses et souvent anarchiques. La discussion souligne la nécessité de concevoir un projet territorial affirmant le rôle de l'agriculture périurbaine comme composante du développement durable de la ville de Sétif, et, plus généralement, de celui des grandes villes d'Algérie.

Mots clés : agriculture périurbaine ; droit foncier ; développement foncier (urbanisme) ; développement durable.

Thèmes : systèmes agraires ; territoire, foncier, politique agricole et alimentation.

Abstract

Status of periurban agriculture in Setif (Algeria): Land reserve or urban project?

Setif, a mid-sized city located on the Algerian highlands, was founded in 1847; its agriculture was soon wholly devoted to large-scale grain farming without any green belt to feed its inhabitants. Sétif is growing rather quickly today and takes mainly periurban farmland for new construction. Moreover, new towns are planned to surround Sétif, at 2 to 5 kms from the city limits, which ultimately threatens the ring of farmland between them and the central city. This paper analyzes the possible role of periurban agriculture in the urban policy of Sétif: is the loss of farmland a problem from the city's point of view? Annual urban expansion has been about 50 ha since 1966. Government policy has sometimes been oriented towards urban planning, sometimes more market-oriented and liberal. Agriculture is still directed mainly towards the Algerian market, not only for cereals, but also for new products, such as ornamentals; trends for the urban area are very similar to those for the entire *wilaya* (administrative region). Moreover, one effect of globalisation is the reduced necessity for farmland. There is thus not really any local interest in preventing construction of farmland. Until now, neither farmers, as owners as well as new city dwellers, nor urban planners have been sensitive to the urban values of agriculture (landscape, green belt, etc.). Nevertheless, some signs of other points of view are now discernible: some people seek local production for its specific qualities (especially freshness), and some families want gardens for their own consumption. At the same time, a new concept of rural amenities is emerging, as seen in oued Boussellam valley or Zenadia forest, now designed as green belt. On a larger scale, the Algerian government is again anxious to improve food security, which today depends mainly on importation. We concluded that although farmland today is considered only a land reserve for construction, local planning policies may soon take other, newer concepts into account.

Tirés à part : A. Boudjenouia

Key words: suburban agriculture; land rights; land development (urbanization); sustainable development.

Subjects: farming systems; territory, agricultural land, agricultural and food production policy.

La politique des villes envers les espaces ouverts périurbains, cultivés ou naturels, a souvent été la négligence ; les acteurs de la ville, seulement soucieux d'espaces à aménager, ne se préoccupent pas des éventuelles dégradations subies par la nature ou l'agriculture. Les agriculteurs s'y adaptent de différentes manières, en changeant d'activité ou en reconstituant plus loin leur exploitation, selon leur stratégie familiale et leur accès à tout ou partie de la rente foncière.

À l'opposé, on observe un intérêt réel qui fait parler d'une *agriculture urbaine* au sens d'une fonctionnalité reconnue pour la ville. La diversité des points de vue est très grande :

– maintien d'un approvisionnement local pour tous [1, 2], soit par le jardinage familial d'autoconsommation, soit par l'agriculture professionnelle, afin de limiter le coût économique et environnemental de l'approvisionnement ;

– maintien de la forme rurale dans l'espace périurbain *in situ* au nom de ses qualités territoriales intrinsèques : des productions aux qualités spécifiques, l'empreinte spatiale (parcellaire, bâti) des systèmes agricoles [3]. L'agriculture devient alors multifonctionnelle [4] ; ainsi, les paysages de l'agriculture d'Île-de-France deviennent des enjeux des politiques d'aménagement [5] ;

– invention d'une *campagne urbaine* [6], comme aux Pays-Bas où de vastes parcs sont dessinés en réponse aux attentes et représentations citadines ; l'agriculture (produits fermiers, accueil à la ferme, etc.) est souvent réinventée, en rupture avec l'état antérieur ;

– à l'extrême, maintien sous les seules formes d'une *agriculture symbolique* [6], à la suite du processus que Roncayolo appelle *le décollement*, par lequel « le paysage est détaché de la fonction productrice autour de laquelle s'est construite sa symbolique » [7].

La mobilisation de l'agriculture périurbaine dans une fonction territoriale a pris de court les urbanistes praticiens, comme ils l'avaient été par les formes urbaines issues des initiatives de promoteurs

immobiliers [8]. Certes, la conception des *garden cities*, à la fin du XIX^e siècle [9] a eu des applications concrètes, comme à Ottawa, dont Greber a dessiné la ceinture de verdure en 1947 et dont les 20 000 hectares séparent la zone urbaine centrale des villes nouvelles ; 5 000 hectares y sont dédiés à l'agriculture [10]. En 1994, le schéma directeur d'Île-de-France intègre clairement l'agriculture à son projet de *ceinture verte et paysagère* ; c'est aussi à partir de cette période que des projets locaux de *territoire agri-urbain* émergent en Île-de-France.

Le présent article vise à caractériser la place que tient l'agriculture périurbaine dans la politique communale de Sétif. En effet, ce chef-lieu de *wilaya*¹ est assez vaste (12 730 hectares) pour que coexistent, soumises aux mêmes pouvoirs publics, une population de près de 260 000 habitants et une agriculture qui occupe les trois quarts de cette surface [11] ; un projet urbain original est donc concevable. Sétif présente la particularité en Algérie d'avoir été une ville neuve née de la colonisation, suite au changement radical de système agraire : une agriculture céréalière organisée en grands domaines a été substituée aux parcours des éleveurs nomades. Cette structure agraire ayant été maintenue après l'indépendance, la ville n'a guère connu la ceinture agricole nourricière, caractéristique traditionnelle des villes, particulièrement autour de la Méditerranée [12].

Il s'agit ainsi de caractériser la politique d'aménagement. En effet, la physionomie des espaces agricoles de Sétif tranche nettement avec celle des communes voisines - El Eulma à l'est ou Guedjel au sud - où l'activité agricole est beaucoup plus différenciée (production légumière sous tunnel ou de plein champ, aviculture, etc.) ; on peut alors penser que c'est la traduction spatiale d'une volonté de maintien de réserves foncières et, corrélativement, du refus d'investir des agriculteurs. L'État a adopté en 1987 une nouvelle politique économique qui s'ouvre

d'avantage à l'initiative locale et commence à produire ses effets ; on peut alors se demander si une agriculture plus multifonctionnelle pourrait apparaître, répondant à la diversité des besoins urbains. Les changements observés en Île-de-France, où la physionomie des plateaux céréaliers est assez proche, *mutatis mutandis*, de celle observée à Sétif, sont révélateurs : ce n'est en effet que depuis 2000 qu'émergent de nouveaux rapports sociaux entre l'espace et les habitants, engendrant le besoin de nouvelles politiques publiques.

La dynamique urbaine

L'évolution démographique

Petite ville au début du XX^e siècle (25 000 habitants), encore modeste à l'indépendance (environ 90 000 habitants), Sétif était alors le centre industriel (transformation des céréales) et commercial d'une région de grande culture. Sétif atteignait 130 000 habitants en 1977, et croît depuis en moyenne de 5 000 habitants par an (*tableau 1*) du fait de la mise en place de structures industrielles et d'unités économiques qui ont attiré les populations pauvres des régions voisines. Les prévisions pour 2010 avancent une population d'environ 326 000 habitants [13].

Plus de 90 % de la population habite la ville-centre et 8,7 % les cités satellites (*tableau 1*), dont plusieurs approchent 10 000 habitants ; toutes, sauf Abid Ali, la plus récente, sont incluses dans le secteur urbanisé de la commune [14] par le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme (PDAU) de 1997.

Les villages de l'espace rural se sont presque totalement vidés au profit de la ville-centre et des cités satellites, alors que leur population représentait plus de 4 % de la population totale en 1987. Cette migration de voisinage est essentiellement due à la recherche par ces villageois d'une plus grande sécurité en ville lors du terrorisme des années 1990.

¹ *Wilaya* : division administrative, en Algérie.

Tableau 1. Répartition de la population de la commune de Sétif.

Table 1. Distribution of the population in the municipality of Setif.

Année	Population (en nombre d'habitants)			Évolution annuelle moyenne (hab./an)
	1987	1998	2002	
Ville-centre	170 182	212 024	236 398	+ 4 414
Cités satellites	8 873	20 131	22 625	+ 917
Zones éparses (villages)	7 587	4 132	122	498
Total	186 642	236 287	259 145	4 833

L'expansion urbaine

La forme actuelle de la ville s'est constituée en quatre périodes, que distingue entre autres le degré de contrôle public sur l'urbanisation.

Première période : jusqu'à l'indépendance

Sétif a été fondée *ex nihilo* en 1847 sur le site d'un marché de nomades pour être d'abord une cité administrative et militaire, entourée de remparts, avant de devenir un important marché agricole. Elle a alors été construite selon une trame régulière ; autour de ce noyau historique, le tissu urbain s'est étendu le long des routes principales sous la forme de quartiers populaires à l'habitat sommaire.

Deuxième période : 1962-1970

L'intervention publique reste limitée, comme le montre la trame irrégulière du nouveau tissu urbain édifié sur les terres domaniales périurbaines ; l'absence de planification est particulièrement visible dans le secteur de Kaâboub, quartier à l'habitat précaire et clairsemé. Un plan triennal de développement urbain (1967-1970) et quelques grands équipements (siège de la *wilaya*, lycée, complexe olympique) annoncent déjà un changement de politique urbaine.

Troisième période : 1970-1986

La volonté d'organiser le développement de la ville en associant des programmes d'habitat au développement industriel est

manifeste. Des plans quadriennaux mettent en place un zonage rigoureux, traduction spatiale du dirigisme : zones d'habitations urbaines nouvelles, lotissements, zone industrielle (*figure 1*). Cette politique favorise l'urbanisation des vides laissés par la période précédente et aboutit à la forme compacte et massive du tissu urbain.

Période contemporaine

Après 1986 a lieu l'abandon du dirigisme d'État et, entre autres, la restitution des terres aux propriétaires privés expropriés en 1970 (23 % de la surface agricole de Sétif). Trois processus d'urbanisation coexistent :

- un fort développement des lotissements, des coopératives immobilières et de la promotion immobilière privée ;
- l'apparition et le développement spontané des cités satellites, faiblement contrôlées par les autorités locales ; l'habitat y est précaire et généralement sous-équipé. Elles seront peu à peu intégrées à la ville-centre ;
- enfin l'urbanisation diffuse dans l'espace agricole, à proximité des axes routiers. Ce sont alors plutôt des activités artisanales diverses, initiées par des investisseurs ou par les propriétaires eux-mêmes.

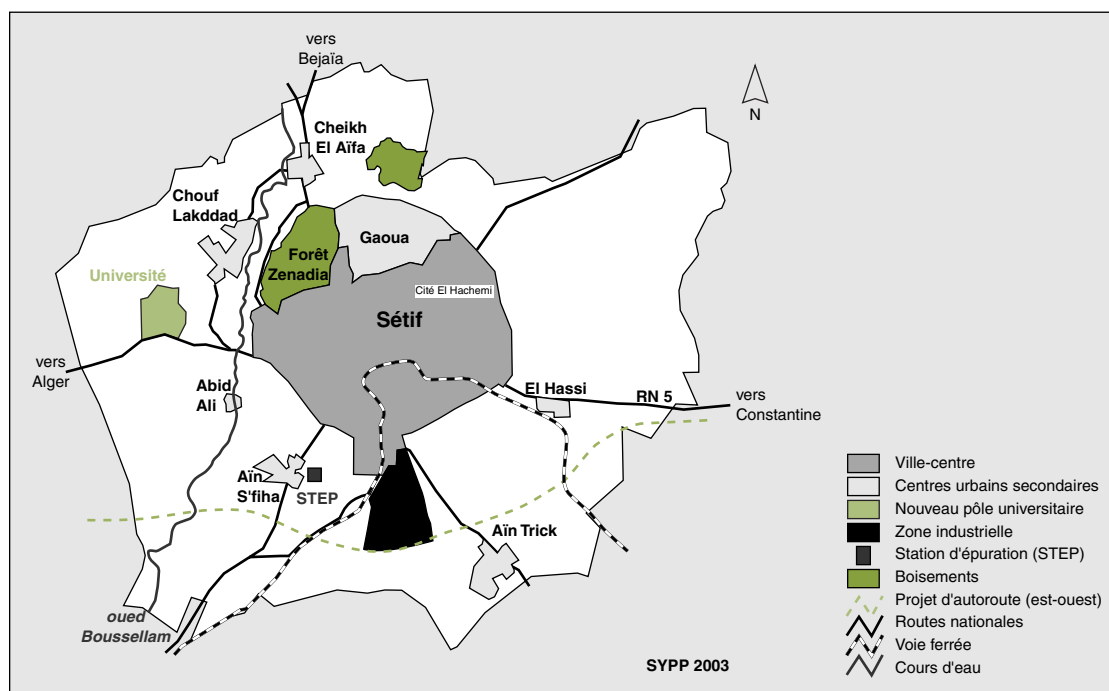


Figure 1. Plan directeur d'aménagement et d'urbanisme de la commune de Sétif (échelle : 1/12 500).

Figure 1. Master urban development plan and town planning of Setif (scale : 1/12,500).

Une expansion aux dépens de l'agriculture

L'espace agricole a été évidemment mobilisé pour accueillir l'urbanisation, à raison d'environ 50 hectares par an depuis 1966 [14] ; à l'effet de la croissance démographique s'est ajouté celui de l'importance accrue de l'habitat individuel après 1987, qui conjugue une faible densité et une forte compacité du tissu urbain.

Tous les acteurs de la ville partagent la conviction que tout terrain agricole proche du tissu urbain sera construit tôt ou tard. C'est particulièrement vrai de l'espace inclus entre les cités satellites et la ville-centre où les indices de précarité de l'agriculture sont visibles, alors que l'urbanisation n'y était pas prévue. Les nouvelles propositions du PDAU, révisé en 2002, ont validé cette anticipation en prévoyant d'ici 25 ans l'extension de la ville-centre sur 1 300 hectares et des cités satellites sur 327 hectares, surfaces prises à 60 % à l'agriculture [15]. Le corollaire est l'indifférence vis-à-vis de la qualité des terres ; par exemple, entre 1987 et 1992, le lotissement *El Hachemi* (figure 1) a utilisé 187 hectares de terres agricoles de potentialité moyenne, malgré la présence à proximité de terres médiocres.

La même primauté urbaine vaut pour l'eau. L'approvisionnement de la ville provient de retenues situées en amont, mais aussi de plus en plus de la nappe phréatique d'où les agriculteurs tirent une part de leur eau d'irrigation.

Évolution de l'agriculture

Sétif est soumise à un climat méditerranéen continental semi-aride, caractérisé par une saison estivale sèche de 4 à 5 mois aux températures élevées, une saison hivernale froide et pluvieuse et un régime pluviométrique irrégulier. Les sols de la plaine alluviale sont généralement fertiles et de bonne potentialité agricole. Dans ces conditions pédoclimatiques, la céréaliculture alternée avec la jachère constitue le système agricole le mieux adapté en culture sèche. De plus, le fort déficit hydrique climatique est en partie compensé dans la plaine de Sétif par l'irrigation à partir de la nappe phréatique bien approvisionnée depuis les montagnes voisines, et à partir de l'oued Bous-

saïem, dont le débit modeste est soutenu par les rejets des eaux usées traitées par la station d'épuration.

Les productions agricoles

L'essentiel de la surface agricole de la commune de Sétif est utilisé par l'agriculture (92,6 %), le reste comprenant les pacages et parcours (2,8 %) et les terres improductives (4,5 %).

Des systèmes céréaliers liés au milieu physique et technique

Les modes d'utilisation des terres agricoles dans la *wilaya* et la commune sont très proches (respectivement 52,6 % et 52,0 % en terres labourées, 45,3 % et 42,0 % en jachères, proportions caractéristiques du système biennal des hauts plateaux), traduisant l'absence de différenciation sous l'effet de la ville.

La surface communale en cultures annuelles se compose à 94 % d'un assolement céréales d'hiver/jachère, en rotation biennale, à 4,0 % de fourrages artificiels et 2,0 % de cultures maraîchères. De 1985 à 2001, les changements ont été importants : la sole céréalière est passée de 77,7 à 93,2 %, la sole fourragère a chuté de 21,4 % à 5,4 % alors que les légumes secs ne sont plus cultivés depuis 1987. La jachère est en légère hausse. Pour la même période, la part des céréales dans la *wilaya* est inférieure à celle qui est observée à Sétif, tout en progressant lentement de 82,9 à 84,2 %. Les superficies en fourrages sont en régression (de 12,2 à 10,2 %), ainsi que la jachère.

De façon générale, on constate le renforcement de la céréaliculture qui peut être un effet de la libéralisation, les productions en régression étant les moins rémunératrices (notamment les légumes secs). En revanche, le fait que ce mouvement soit plus marqué au voisinage même de Sétif, où la proportion de jachère dans la sole céréalière est également un peu plus forte, pourrait être le principal effet de différenciation de l'agriculture dû à la proximité de la ville. Il se peut aussi qu'il y ait confusion statistique entre jachère vraie (précédent à blé) et jeune friche.

Autres productions végétales

La faible importance des produits frais est remarquable. Les cultures fruitières sont moins présentes dans la commune (0,5 %) que dans la *wilaya* (1,9 %) ; il faut y lire l'héritage de la planification nationale dans laquelle Sétif n'était pas considérée comme une région d'arboriculture. Il en est de même de la surface en cultu-

res légumières qui fluctue entre 0,1 et 1,4 % à Sétif alors que, dans la *wilaya*, elles passent de 4,5 à 5,1 %.

Une enquête réalisée en 2000 [16] révèle l'importance croissante des produits horticoles, surtout en plantes d'intérieur. Les signes de démarrage de l'horticulture sont nets :

- des unités spécialisées utilisant essentiellement des systèmes de culture hors sol se sont développées en ville même, sur des espaces vides concédés par la commune à des entrepreneurs privés ;
- corollairement, des points de ventes se multiplient, qu'approvisionne aussi et surtout la production régionale.

Élevage

L'élevage associé à l'espace agricole consiste surtout en troupeaux ovins, associés ou non à des bovins. Il est en soi peu important, notamment si on le rapporte à la population urbaine ; cependant l'État encourage le développement de la production laitière par des aides. Les systèmes d'élevage bovin sont soit de type nourrisseur (les étables sont en ville, affouragées chaque jour), soit du type parcours sur les prairies naturelles associées aux oueds et aux rus. En particulier, la vallée inondable de l'oued Boussellam rend les prairies naturelles plus fréquentes dans la commune que dans la *wilaya* (5,5 %, contre 0,2 %).

L'élevage ovin est partie intégrante du paysage des hauts plateaux. Il est largement associé à la céréaliculture (pâturage des chaumes après moisson et des jachères), mais aussi pratiqué sur les parcours. Les troupeaux sont soit locaux, soit la propriété de nomades qui font perdurer l'ancien système.

Les filières de commercialisation

Filières de grand marché

Les agriculteurs vendent leurs productions à des organismes collecteurs ou à des commerçants dont le marché est moins local que régional ou national. Les produits céréaliers s'inscrivent dans un système de commercialisation organisé autour de la Coopérative de céréales et légumes secs qui dispose du monopole sur les céréales jusqu'à leur transformation par l'industrie agroalimentaire (traitement des semences et distribution aux agriculteurs, collecte de la récolte). Cette organisation est héritée du dirigisme d'État.

La plupart des produits frais sont aussi mis en marché à l'échelle régionale : les

marâchers et les éleveurs vendent surtout au marché de gros qui est aussi l'échelle de commercialisation des pépinières. La vente au grand marché est opérée soit par des coopératives spécialisées (en aviculture, apiculture, élevage) soit par les agriculteurs eux-mêmes.

Les filières courtes sétifiennes en produits frais

Elles sont peu développées ; quelques agriculteurs approvisionnent des magasins, les marchés couverts journaliers (10 pour la ville) ou les marchés hebdomadaires (2). La vente à la ferme s'adresse plutôt à une clientèle de voisinage ou d'habitues (lait, œufs, poulet de chair, miel). Enfin, la vente aux bords des routes, développée ces dernières années, concerne surtout les légumes et la volaille. D'abord pratiquée par des agriculteurs (cf. *supra*), ce mode de mise en marché est surtout pratiqué par des jeunes qui s'approvisionnent au marché de gros ; elle est très présente le long de la RN 9, du côté de *Cheikh Laïfa* (figure 1). Il existe néanmoins une agriculture traditionnelle, vouée essentiellement à l'autoconsommation familiale. Elle concerne d'une part l'élevage : quelques volailles, des microtroupeaux de moutons ou de vaches qui pâturent dans les rues ou les friches de frange urbaine. Ce type d'élevage familial est présent dans les vides intra-urbains, surtout près des lotissements ; quelques jardins légumiers sont visibles, en particulier autour ou dans les cités satellites. Cependant, la relocalisation de la population rurale dispersée de la commune ne s'est pas accompagnée d'un développement visible de jardins familiaux. Les excédents éventuels de production sont vendus en bord de route, voire sur les marchés locaux.

Dans un esprit qui dépasse probablement la seule préoccupation alimentaire, l'arbre fruitier multifonctionnel, producteur de fruits et d'ombre, semble présent chaque fois que c'est possible, y compris par la plantation sur l'espace public contigu au logement.

Discussion : peut-on parler d'agriculture urbaine à Sétif ?

L'analyse de la production agricole montre, dans l'ensemble, la faible différen-

tion de l'agriculture proprement dite entre les zones périurbaines et rurales ; c'est l'héritage des politiques dirigistes de l'État, quand l'approvisionnement alimentaire était organisé au niveau national. En ce cas, on ne peut guère parler de l'agriculture périurbaine de Sétif comme d'une agriculture spécifique orientée par la ville, comme d'une agriculture urbaine.

Les stratégies des exploitations facilitent souvent l'urbanisation

Des agriculteurs périurbains peu enclins à résister à l'urbanisation...

Le secteur public détient 77 % de la surface agricole totale. Les exploitations agricoles coloniales, d'abord redéfinies en domaines autogérés, puis en domaines socialistes, ont été réorganisées en 1987 en EAI (exploitation agricole individuelle) ou EAC (exploitation agricole collective). Dans ces dernières, le personnel a souvent réalisé un partage de fait, créant ainsi autant de petites exploitations autonomes. Cependant, malgré la loi 87-19 selon laquelle ces terres devraient relever du droit privé, l'État refuse de s'en dessaisir, au grand dam des ayants droit qui voudraient se les approprier définitivement et bénéficier ainsi des mêmes droits que les propriétaires privés. La décision d'urbaniser les terres du domaine public relève donc toujours des services déconcentrés de l'État chargés de réaliser des projets socio-économiques. Jusqu'à une période récente mais aujourd'hui révolue, les agriculteurs du domaine public qu'une telle décision privait de terres bénéficiaient d'une réaffectation dans des fermes pilotes de l'État ou de relocalisation hors zones à urbaniser ; la situation actuelle est donc plus floue.

La réorganisation du secteur agricole est sous-entendue par la loi 87-19 ; elle a été réalisée entre 1987 et 1992, date de clôture de la restitution des terres nationalisées à leurs anciens propriétaires. Près d'un quart de la surface agricole appartient à des propriétaires privés qui, depuis qu'ils ont retrouvé la libre disposition de leurs terres, ont la faculté de changer leur utilisation : construction personnelle, activité artisanale, vente en terrain à bâtir. La pluriactivité des agriculteurs est très répandue, quelle que soit la structure de l'exploitation, même dans les EAC déstructurées ; en effet, la surface agricole est

souvent trop faible pour assurer un revenu familial suffisant.

Tout en participant au travail agricole, des membres de la famille peuvent :

- être nourris, voire logés dans des extensions d'habitat souvent précaires, sur l'exploitation ;
- exercer des activités non agricoles comme salariés (commerce, administration publique, etc.), voire comme artisans (fabrique de parpaings, etc.) sur le territoire même de l'exploitation.

L'exploitation agricole est alors instrumentalisée comme instrument de *citadinisation* de la famille ; ce processus participe de la mise en place d'une *ville diffuse* [17]. Par essence, cette agriculture n'est plus durable.

Absence d'une véritable planification

La ville est ainsi produite de diverses manières : par le jeu d'un marché foncier privé manifestement faiblement contrôlé par les autorités locales, par une déviation tolérée de l'activité sur l'espace agricole public, soit par des décisions de l'État, parfois éloignées des préoccupations des pouvoirs locaux. Il en résulte une faible cohérence du plan urbain, situation aggravée par l'insuffisance et la faiblesse de la planification à long terme. Le PDAU de 1997 avait montré une certaine volonté de préservation des terres agricoles : la surface des terres agricoles non urbanisables à l'horizon 2010 était maintenue autour de 8 500 hectares dont 14 % sont des terres à potentialité élevée et 33 % à bonne potentialité [5]. Mais la révision opérée en 2002, sur laquelle les services agricoles ont présenté de fortes réserves, ne confirme pas cette politique. L'agriculture périurbaine de Sétif devrait donc continuer de régresser spatialement et de subir la dégradation de son contexte d'activité.

Quelques indices de différenciation d'une agriculture urbaine

Pourtant, on peut constater que l'agriculture commence à être partenaire de la ville.

Gestion des déchets urbains

Avant la mise en service de la station d'épuration en 1996, les eaux usées urbaines étaient déversées dans les oueds où l'agriculture trouvait en partie sa ressource en eau. Actuellement, la station traite environ 60 % des eaux usées dont les coproduits sont peu à peu recyclés en agriculture :

– l'eau épurée est toujours déversée dans l'oued où, mélangée à l'eau naturelle et aux eaux usées déversées directement, elle est utilisée par l'agriculture. Un périmètre irrigué de 800 hectares est en projet ; – si les boues sont encore en grande partie mises en décharge, leur usage agricole se développe auprès des maraîchers et des producteurs de tabac.

D'autres déchets sont également collectés séparément et repris par l'activité agricole (surtout en élevage). On peut alors imaginer une généralisation du recyclage agricole.

Ouverture aux aménités paysagères ?

Cependant, le PDAU de 1997 donne un intérêt nouveau à la revalorisation de la forêt de Zenadia et à la peupleraie de Boussellam ; un projet récréatif est même projeté par les services forestiers. Ce plan envisage même de constituer l'espace prairial de l'oued Boussellam en *coupure verte d'urbanisation*, ce qui pourrait renvoyer à la multifonctionnalité de l'élevage. Bien que non maintenue en 2002, cette qualification atteste de nouvelles préoccupations.

Développement de l'agriculture familiale d'autoconsommation ?

On a dit qu'elle est peu importante et guère visible : quelques troupeaux, quelques potagers. Assez curieusement, la migration récente de la population rurale dispersée de la commune vers les cités satellites ne semble pas s'être accompagnée du développement de jardins familiaux bien que les terres alentour ne semblent guère exploitées. Cependant, les employés de certaines organisations (Institut technique des grandes cultures) ont saisi l'occasion de jardiner des parcelles mises à leur disposition par leur structure. On peut alors suggérer qu'un obstacle au développement de cette agriculture peut se situer dans l'accès à la terre, rendu difficile par les politiques de l'État.

Conclusion

Le diagnostic porté sur l'agriculture périurbaine de Sétif est donc clair : elle n'a pas encore assez de sens pour le fonctionnement urbain de Sétif pour que son territoire soit mis en défens. Les espaces boisés commencent seulement à être protégés, encore qu'imparfaitement, en raison de leur rôle de poumon vert nécessaire à l'équilibre des citadins ; mais ce n'est pas encore le cas des espaces agricoles. Les agriculteurs, par ailleurs, ne

développent guère de stratégies locales de marché, et l'agriculture d'autoconsommation est peu développée. Donc, il n'apparaît pas de raison locale de voir l'espace agricole autrement qu'en réserve foncière, comportement généralisé dans la plupart des villes algériennes [18].

Ce dynamisme local d'urbanisation contraste cependant avec le discours de l'État, pour qui l'autonomie alimentaire a été un objectif politique majeur. Les superficies agricoles tendent à régresser, car la mise en valeur de nouvelles terres compense à peine les déperditions dues à l'érosion, l'avancée du désert et l'urbanisation. Ces pertes en surfaces ne sont pas compensées par une meilleure productivité agricole, alors que son amélioration a été un des arguments de l'abandon du dirigisme d'État en 1987. Les choix politiques actuels semblent cependant être plutôt de satisfaire les besoins alimentaires par des importations de produits de base peu coûteux sur le marché mondial, grâce à la rente pétrolière et gazière.

Cependant, il reste indispensable d'épargner les terres agricoles, d'une part pour des raisons fortes de développement durable à l'échelle du pays, d'autre part pour assurer un développement plus harmonieux de Sétif. Dans ce dernier registre, on notera en particulier :

- les besoins en terre (et en eau) de la petite agriculture familiale de subsistance, encore socialement mal évaluée ;
- la reconnaissance de qualités spécifiques à la production locale (fraîcheur notamment), attestée par l'approvisionnement direct près des agriculteurs périurbains ;
- le rôle environnemental de l'agriculture dans la gestion des déchets qui commence à être organisé.

Enfin, çà et là, on commence à regretter la dégradation du paysage rural périurbain alors que, face à des conditions de vie urbaine plus difficiles, l'agriculture multifonctionnelle est susceptible d'offrir des espaces calmes et attrayants.

Ainsi, la réponse à la question initiale est claire : l'espace de l'agriculture est encore d'abord une réserve foncière pour les pouvoirs publics de Sétif : cette situation satisfait les détenteurs des droits de propriété actuels et futurs. Ce point de vue ne se modifiera qu'à deux conditions : une politique plus claire de l'État régulateur (planification foncière) et de l'État propriétaire foncier, et une prise en compte par le projet urbain de l'intérêt de l'agriculture comme partenaire territorial. ■

Références

1. Moustier P. L'agriculture de proximité : enjeux socio-économiques dans les pays du Sud. Académie d'Agriculture de France, séance 17/12/2003 : Approvisionnement vivrier des villes du Sud. *CR Acad Agr Fr* 2003 ; 89 : 58-9. www.academie-agriculture.fr/files/seances/2003/numero5/20031217com1.pdf.
2. United Nations Development Programme (UNDP). *Urban agriculture : foods, jobs and sustainable cities*. Publication series for Habitat II, Vol. 1. New York : UNDP, 1996.
3. Fleury A, Serrano J. *L'agriculture banale a-t-elle une place dans le projet agriurbain?* Colloque du Pradel « Agronomes et territoires ». Paris : l'Harmattan, 2005. www.academie-agriculture.fr.
4. Fleury A. L'agriculture périurbaine : une agriculture du projet urbain. Paris : *Cahiers du Conseil général du GREF* 2004 ; (66) : 31-40.
5. Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Île-de-France ; Direction régionale et interdépartementale de l'agriculture (IAURIF/DRIAF). *Le paysage dans les espaces agricoles d'Île-de-France*. Paris : Ed. IAURIF, 2003.
6. Donadieu P. *Campagnes urbaines*. Paris : éditions Actes Sud, 1977.
7. Roncayolo M. *Lectures de villes : formes et temps*. Marseille : éditions Parenthèse, 2002.
8. Dubois Taine G, Chalas Y. *La ville émergente*. La tour d'Ayguès : éditions de l'Aube, 1977.
9. Mumford L. *La cité à travers l'histoire* (édition originale *The City in history*, 1961). Paris : Le Seuil, 1964.
10. Fleury A, Donadieu P. De l'agriculture périurbaine à l'agriculture urbaine. *Courrier de l'environnement INRA* 1977 ; 31 : 45-61.
11. Direction de la Planification et de l'Aménagement du Territoire de la Wilaya de Sétif (DPAT). *La wilaya de Sétif par les chiffres*. Sétif : Direction de la Planification et de l'Aménagement du Territoire de la Wilaya de Sétif, 2002.
12. Laverne M. L'agriculture urbaine dans le bassin méditerranéen, une réalité ancienne à l'heure du renouveau. In : Nasr J, Padilla M, eds. *Interfaces : agriculture et ville à l'est et au sud de la Méditerranée*. Beyrouth : éditions Delta/IFPO, 2004.
13. URBASE. *Plan directeur d'aménagement et d'urbanisme de la commune de Sétif : Règlement*. Sétif : Centre d'études et de réalisation en urbanisme Sétif, 1997.
14. Madani S, Diafet A. Intermediate cities and sustainable development : The case of Sétif, Algeria. *NGS* 2002 ; 303 : 183-93.
15. Direction de l'Urbanisme et de la Construction de Sétif (DUC). *Modèle de développement des villes de Sétif, El Eulma et Ain Arnet*. Sétif : DUC, 1995.
16. Saoudi H. *L'horticulture ornementale : Situation et perspectives de développement de la productions de plants dans l'agglomération de Sétif*. Mémoire d'Ingénieur d'État, Institut de biologie de Sétif, 2000.
17. Paquot T, Bernardo Secchi. *Urbanisme* 1999 ; (306) : 6-13.
18. Djenane A. *Réformes économiques et agriculture en Algérie*. Thèse de doctorat d'État en sciences économiques, Institut des sciences économiques de Sétif, 1997.